

Enfin, le Conseil municipal, après avoir examiné s'il y aurait lieu de se réunir de nouveau, conjointement avec les plus forts contribuables, à l'effet de voter une imposition pour insuffisance de revenus, réparations, constructions, acquisitions, frais de procès, dettes exigibles et autres dépenses éventuelles;

Après avoir entendu dans leurs propositions le Maire et les divers membres du Conseil;

Décide que cette convocation est nécessaire, qu'elle aura lieu le vingt-neuf mai courant, à neuf heures du matin, et qu'elle aura pour objet de voter:

Une imposition pour insuffisance de revenus.

Fait et délibéré le 17 mai 1881, par les membres du Conseil municipal soussignés.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

J. Gravoulet Beauvais Belle

A. Courset

Casimir J. Matras Girard
J. Pierre

Le Secrétaire,

E. Robert Vincay

Belle

Moréon J. Millet

Joseph Astier J. Chabert

D'un mil huit cent quatre-vingt-un, le
Délibération Dis-sept du mois de mai
relative aux
chemins v^o.

Le Conseil municipal de la commune de
Pecqueurard, réuni en session ordinaire, sous la présidence
de M. le Maire,

Étaient présents M. M. Gravoulet, François,
Pecqueurard, Jean Régis, Belle, Casimir, Girard,
Jean Pierre Joseph, Matras, Jean Pierre,
Girard, Stanislas, Noux, Pierre, Robert, Etie,
Vincay, Jean François, Moréon, François Josué,
Millet, Marius, Astier, Joseph, Chabert, Jacques
Joseph, et Belle, Adolphe, Conseillers,
formant la majorité des membres en exercice.

M. Belle, Adolphe, a été élu Secrétaire

Le Conseil,

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur les chemins vicinaux;

Vu le rapport des agents-Voyers sur la situation des chemins vicinaux ordinaires, sur les dépenses à y effectuer en 1882 et sur l'emploi à donner aux reliquats de 1880

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet du département, en date du 26 avril 1881;

Vu le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus, tant par le Maire que par le Receveur municipal, des recettes et des dépenses de l'exercice expiré, comptes desquels il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de quatre mille vingt-trois francs vingt-six centimes.

Considérant;

Délibère :

La commune sera imposée pour 1882, de
1° Trois journées de prestation, dont le produit est évalué à 3650,00

2° Cinq centimes spéciaux ordinaires, évalués à 502,00

Il sera inscrit au budget de 1882, pour le service des chemins vicinaux, en plus des ressources ci-dessus votées :

1° Sur les revenus ordinaires de la commune, —
une somme de 18,00

2° Produits des trois centimes spéciaux extraordinaires autorisés le 301,00

3° Remboursement d'emprunt 200,00

Total 4711,00

Sur cette somme seront prélevés :

1° Pour remboursement d'emprunt et d'intérêts 200,00

2° Pour frais généraux, personnel, remis au 32^e fe^v comptable, etc. 18, ..

3° Les contingents des chemins de grande communication et d'intérêt commun jusqu'à concurrence de:

Pour les chemins de grande communication 76^e

Pour les chemins d'intérêt commun 76^e 24 et 28 1617 ..

Le Conseil déterminera ultérieurement le détail de l'emploi des ressources sur les chemins vicinaux ordinaires.

Pour ce qui est de l'emploi à donner aux reliquats de 1880, le Conseil décide la répartition suivante:

N ^o et désignation des chemins.	Objet de la dépense.	Montants	
		Délibération du Conseil municipal.	Décision du Préfet.
	Amélioration du réseau subventionné	11023.26	

Fait et délibéré à Breucy, le 17 mai 1881.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

J. Gravoulet *Benoit Belle* *Chénier*

J. Roussel

M. Neutras *D. Guent*

die Robert *Jean May* *Morouff*

Le Secrétaire,

Joseph Astier *Sinay* *de Kereh*

Noelle

J. Chabert

Délibération sur les dépenses et les ressources des écoles primaires — com^{ptes} pour l'année 1882.

Le 17 mai 1881, le Conseil municipal de la commune de Breucy, étant réuni pour sa session ordinaire de mai, sous la présidence de M. Roussel, Jean Joseph, en sa qualité de maire, présents: M. M. Gravoulet, François, Benoît, Jean Péjeu;

Belle, Cosimix; Grenier, Jean Pierre;
 Matras, Jean Pierre; Girard, Stanislas;
 Roux Pierre; Moréon, François Josué;
 Robert, Elie; Vincy, Jean François; Astier,
 Joseph; Morel, Marius; Chébert, Jacques
 Joseph; et Belle, Adolphe, Conseillers.

M. le Président donne connaissance des dispositions de la loi du 18 mars 1850, du décret du 7 octobre suivant, des lois des 10 avril 1867 et 19 juillet 1878, relatives aux dépenses de l'enseignement primaire, et invite le Conseil municipal à délibérer sur ces dépenses et sur les moyens d'y pourvoir pendant l'année 1882.

Le Conseil municipal, après avoir mûrement réfléchi, arrête les dépenses et les ressources de l'instruction primaire, pour l'année 1882, de la manière suivante :

Dépenses.					
Désignation des écoles,	Crédit fixe.	Rétribution scolaire.	Crédit éventuel.	Complément pour atteindre le minimum autorisé par la loi du 19 juillet 1878.	Total.
École de garçons de Braucourt	200 ^{fr}	264 ^{fr}	56 ^{fr} 80	679 ^{fr} 20	1200 ^{fr}
— id. — de Jaillans	200, —	314, —	109.20	180.80	800, —
— id. — de Meymann	200, —	408, —	48.80	149.20	800, —
École spéciale de filles de Braucourt	200, —	360, —	108.80	231.20	900, —
— id. — de Jaillans	200, —	324, —	132, —	244, —	900, —
— id. — de Meymann	200, —	220, —	49.60	430.40	900, —

Applicables.	Provenant				Total.	
	des revenus ordinaires ou des votes du conseil en 1882.	des 3 centimes spéciaux.	des 4 centimes (loi du 19 juillet 1878).	de la rétribution scolaire.		des subventions.
La école de garç. de Braucourt	"	100 ^{fr}	34 ^{fr}	264 ^{fr}	802 ^{fr}	1200 ^{fr}
— id. — de Jaillans	"	100, —	33, —	314, —	350, —	800, —
— id. — de Meymann	"	100, —	33, —	408, —	239, —	800, —
La école spéciale de filles de Braucourt	"	"	"	360, —	540, —	900, —
— id. — de Jaillans	"	"	"	324, —	276, —	900, —
— id. — de Meymann	"	"	"	220, —	680, —	900, —

Fait et délibéré à Preauregard, les jour, mois et — 50 —
an susdits.

Les Conseillers municipaux,

F. Gravoulet François Belle

Grénier et J. Mathias J. Girard

Pierre Moug
de Robert Viray
Joseph Artier
Chabert

Le Président,

Roussel

Le Secrétaire,

Belle

Examen
du budget de 1882
du Bureau de —
bienf^{ce} et du compte
de gestion de 1880
du Receveur.

L'an mil huit cent quatre-vingt-un et le dix sept
mai le Conseil municipal de la commune de Preauregard
s'est réuni, conformément à l'article 19 de la loi du 5 mai
1855, pour sa deuxième session ordinaire de 1881, sous la
présidence de M. Roussel, Jean Joseph, en sa qualité

de maire, présents M. M: Gravoulet, François;
Pruandoin, Jean Régis; Belle, Casimir; Grénier, Jean
Pierre Joseph; Mathias, Jean Pierre; Girard, Stanislas;
Roux, Pierre; Moréon, François jeune; Robert, Olys;
Viray, Jean François; Artier, Joseph; Morel, Maurice;
Chabert, Jacques Joseph, et Belle, Adolphe; Conseillers.

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'aux
termes du § 6 de l'article 21 de la loi du 18 juillet
1837 les Conseils municipaux doivent donner leur avis
sur les budgets et comptes des établissements de
charité et de bienfaisance.

Il soumet, en conséquence, au Conseil le compte de
gestion de 1880 du Receveur du Bureau de
bienfaisance et le budget de cet établissement dressé
pour l'exercice 1882.

Le Conseil municipal,
Vu les compte et budget présentés pour le Bureau de
de bienfaisance;
Vu l'article 21 de la loi précitée du 18 juillet 1837;
Vu l'article 19 § 1 de l'instruction générale du

20 juin 1889 sur la comptabilité;

Considérant que les opérations consignées sur le compte-gestion du Recvues ont été régulières et que les propositions budgétaires pour 1889 paraissent bien établies, imés un exist^o à l'approbation de ces documents dans tous leurs détails.

x^o favorable. Reuvs approuvée.

Fait et délibéré à Breuregard, le 17 mai 1889, par les membres du Conseil municipal soussignés.

Les Conseillers municipaux,
J. Gravoulet, Beauvois, Belle,
Cassinis, J. P. Girard, S. Girard,
Pierre Pons, M. Moron, J. P. Robert, Vinay, M. Chabert,
Joseph Astier, J. Chabert.

Le Président,
J. Pons
Le Secrétaire,
Belle

Examen
du budget de 1889
du Bureau de
bienf^o et de
Compte de gestion
de 1880 du Recvues
Objet de la délibération
inscrit tel par erreur.
Avis
concernant un
legs fait à la
Fabrique de
l'église de Faillans.

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le dix-sept du mois de mai, le Conseil municipal de la commune de Breuregard réuni en session ordinaire de mai, sous la présidence de M. le Maire, présente M. M. Gravoulet, François; Beauvois, Jean Nègre; Belle, Cassinis; Grenier, Jean Pierre Joseph; Moron, Jean Pierre; Girard, Stanislas; Pons Pierre; Moron, François Joseph; Robert, Eli; Vinay, Jean François; Mares, Marius; Astier, Joseph; Chabert, Jacques Joseph; et Belle Adolphe; conseillers.

M. le Maire communique au Conseil:
1^o Le testament du Sr Seyved, Joseph Fabien, en date du 24 octobre 1877, par lequel il a légué à la Fabrique de l'église paroissiale de Faillans, commune de Breuregard, la somme de deux mille francs pour l'acquisition d'une cloche, qui sera exigible qu'après le décès de dame

110
90
ins

Rey, Léonie Séraphie Elisabeth, épouse dudit Sieur J. Rey,
Sieur, qui est décidé audit lieu le 29 octobre 1877;

2^o Une expédition de la délibération dudit Conseil de
Fabrique, en date du 24 avril dernier, par laquelle ce
Conseil a déclaré accepter le legs de deux mille francs
faits en faveur de l'église de Jaillans par ledit sieur
Rey (Joseph Fabien).

Il invite l'Assemblée à exprimer son avis sur
l'acceptation de ce legs.

Le Conseil municipal,

Considérant qu'aucune charge onéreuse ou excessive
n'est imposée à la Fabrique de l'église de Jaillans, —
qu'il y a de là lors tout intérêt à profiter de la disposition
généreuse du Testateur, est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser
l'acceptation du legs dont il s'agit.

Fait et délibéré à Beauregard, le 17 mai
1881, par les membres du Conseil municipal soussignés

Les Conseillers municipaux,

J. Gravoulet Beaucon Belle

Président D. P. Motras J. Gicault

Paul Roy

et Robert Sinay

Morand J. Albert

Joseph Astier J. Chabert

Le Président,

Gravoulet

Le Secrétaire,

Belle

(3^e Partie).

Le Conseil municipal de la commune de Beauregard
et les plus forts Contribuables, convoqués, conformément aux
articles 39 et 40 de la loi du 18 mai 1818, 40 et 42 de la loi du
18 juillet 1837, en nombre égal à celui des Conseillers en
fonctions, se sont réunis le vingt-neuf mai 1881, pour la
troisième partie de la deuxième session ordinaire, à l'effet

Vote d'imposition
pour salaire de
gardien champêtre
et
insuffisance de
revenus.

de voter une imposition pour faire face au paiement des dépenses ordinaires de la commune pendant l'exercice 1882.

A cet effet, l'Assemblée, présidée par M. Roussel, Jean Joly, en sa qualité de maire, a délibéré ce qui suit :

Vu les propositions pour le budget de l'exercice 1882, arrêtées par le Conseil municipal dans la deuxième partie de sa session ;

Considérant que toutes les ressources sur lesquelles la commune peut compter sont comprises au chapitre des recettes, que toutes les dépenses ordinaires pour lesquelles il est demandé des crédits sont reconnues nécessaires ;

Considérant que, suivant ses propositions, les recettes arriveront à	13630	"
et les dépenses à	15541	65
Ce qui produira un excédent de dépense de -	1911	65
Qu'en ajoutant		
1° Le déficit du budget additionnel de 1881 . . .	116	81
2° Pour dépenses imprévues, la somme de . . .	81	84
Il résultera en définitive un déficit de . . .	2088	00

L'Assemblée demande que la commune soit autorisée à s'imposer jusqu'à concurrence de la somme de deux mille quatre-vingts francs.

Parvenir :

1° Pour salaire du garde-champêtre, conformément à l'art. 10 de la loi de finances du 31 juillet 1867 six centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, représentant la somme de	600	"
2° Pour couvrir l'insuffisance des revenus affectés aux autres dépenses ordinaires de l'exercice 1882 quinze centimes au même principal, représentant la somme de -	1480	"
Somme égale	2080	"

Fait et délibéré, le vingt-neuf mai 1881, par

Les membres du Conseil municipal et les plus forts — 992/100
Contribuables soussignés.

Les Conseillers municipaux,
J. B. Gauthier Beauvais

J. Gravoulet Boelles

Morion Jaffé Vinay

Bellec M. Barrot

J. de la Roche Bernier
de Robert
Joseph Astier

J. Roussel

Les plus forts Contribuables.

Cesalain J. Belle

O. Mathias Motte

J. de la Roche

Le Conseil municipal de la commune de Beauvegron
et les plus forts Contribuables, convoqués, conformément aux
articles 39 et 40 de la loi du 19 mai 1818, 40 et 42 de la loi
de 3 centimes du 18 juillet 1837, en nombre égal à celui des Conseillers en
pour les chemins vicinaux, se sont réunis le vingt-neuf mai 1881 pour la troisième
partie de la deuxième session ordinaire, à l'effet de voter une
imposition extraordinaire de trois centimes pour les chemins
vicinaux ordinaires.

Et cet effet, l'Assemblée, présidée par M. Roussel, —
Jean Joseph, en sa qualité de maire, a délibéré ce qui suit:
Vu les propositions pour le budget de 1882, arrêtées par
le Conseil municipal dans la deuxième partie de sa session
de mai;

Considérant que toutes les ressources sur lesquelles la
commune peut compter sont comprises au chapitre des recettes,
que toutes les dépenses ordinaires pour lesquelles il est demandé
des crédits sont reconnues nécessaires;

Que le Conseil municipal a classé en catégories
les chemins vicinaux ordinaires, de manière à en assurer
l'achèvement avec le concours du département et
de l'Etat;

Que la part de dépense qui incombera à la
commune ne peut être prélevée sur les ressources
ordinaires;

L'Assemblée demande que la commune soit
autorisée à s'imposer extraordinairement trois
centimes additionnels au principal des quatre
contributions directes conformément à l'article
3 de la loi du 24 juillet 1867.

Fait et délibéré, le 24 mai 1881, par les
membres du Conseil municipal et les plus
forts Contribuables soussignés.

Les Conseillers municipaux,

J. Dubois Duvion
J. Guindé

J. Gravoulet Belle

Morionnet Vinay

Belle M. Maret

Jeanne Marie Crérier
etie Robert
Joseph Artier

J. Pousset
maire

Les plus forts Contribuables

Ducabon J. Belle

Os. Matras J. Motte

J. P. Segret

Segret J. P. Segret

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le vingt-neuf
du mois de mai, le Conseil municipal de la commune
de Breucourt, réuni en session ordinaire de mai,
sous la présidence de M. le Maire, présents M. M.
Matras, Jean Pierre; Breucourt, Jean Rigis,

Cirens, Stanislas, Gravoulet, François, Morion, Jb^e f^{il}
François Josué, Vinay, Jean François, Belle, Casimir,
Mares, Marius, Doux, Pierre, Grenier, Jean Pierre,
Joseph, Robert, Eli, Astier, Joseph, et Belle, Adolphe,
Conseillers.

M. le Président communique au Conseil, avec toutes les
pièces à l'appui, la délibération prise par la Commission
administrative ~~par~~ du Bureau de Bienfaisance de cette
commune, au sujet du legs fait aux pauvres de la section
de Jaillans, par le sieur Deyvet, Joseph Fabien, de son
vivant cultivateur, demeurant à Jaillans, commune de
Prouverezard, où il est décidé le 29 octobre 1877, lequel
consiste en une rente annuelle et perpétuelle de cent
francs que le Sieur Deyvet, François Frédéric, frère du
testateur, paiera dès qu'il jouira des biens qui lui ont
été légués, et qui arriveront après le décès de dame Rey,
Léoncie Théraphine, son épouse, le tout suivant son
testament reçu M^e Simonet, notaire à la Prévôté
d'Hostun, le vingt-quatre octobre mil huit cent soixante-
dix-sept.

Il invite l'assemblée à exprimer son avis sur l'acceptation
de ce legs.

Le Conseil municipal,

Considérant qu'aucune charge onéreuse ou excessive
n'est imposée à l'établissement charitable du Bureau de
Bienfaisance, qu'il y a dès lors, tout intérêt à profiter de la
disposition généreuse du testateur, est davis qu'il y a lieu
d'autoriser l'acceptation du legs dont il s'agit.

Fait et délibéré à Prouverezard, le 29 mai 1881.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

J. P. Coutres *Ad. L. d. g. s. m. d.*

J. Courret

J. Gravoulet *Morion*

Le Secrétaire,

Vinay *Belle* *M. Mares*

Belle

Pierre Rey *Grenier*

Eli Robert
Joseph Astier

Demande de
Classement des
chem. n° 11 et 12

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le
vingt-neuf du mois de mai, le Conseil municipal
de la commune de Breuregard, réuni en session
ordinaire de mai, sous la présidence de M. le
Maire, présents M. Jean Pierre Matras;
Praudoin, Jean Régis; Girard, Stanislas;
Crevouilles, François; Morion; Vinay, Jean François;
Helle, Casimir; Morel, Marius; Roux, Pierre;
Grenier, Jean Pierre Joseph; Robert, Elie;
Astier, Joseph; et Belle, Adolphe; —
Conseillers.

Vu la pétition par laquelle un certain nombre
de propriétaires de cette commune et de la commune
d'Hostun démontrent la nécessité de classer
au rang des chemins vicinaux ordinaires les
chemins ruraux ci-après désignés:

1^o Le chemin rural n° 11, dit chemin de
Breuregard aux Canaux;

2^o Une petite partie du chemin rural n° 12,
dit le chemin d'Hostun à l'Écancière, sur une
longueur d'environ 490 mètres, qui serait une
continuation du précédent pour aboutir au
chemin vicinal ordinaire n° 1 de Breuregard
à Romans;

Considérant que le classement de ces chemins
au rang des chemins ordinaires serait d'une
grande utilité en procurant un débouché aux
habitants des quartiers ou hameaux des Vernets,
Eymards, Arthemouay et Canaux, ainsi
qu'aux fermes voisines de ces quartiers;

Considérant que le classement dont il s'agit
donnerait une si grande satisfaction aux propriétaires
riverains de ces chemins, qu'ils sont disposés à faire des
sacrifices pour arriver, le plus tôt qu'il sera possible,
au but qui fait l'objet de leur demande;

Considérant que le Conseil municipal a proposé
le classement du premier de ces chemins en 1864,

comme il est constaté sur le tableau des chemins 87^e 1^{er}
arrêté qui a été dressé l'année dernière.

Le Conseil après avoir délibéré sur cette demande
de classement et en avoir compris toute l'importance,
Estime qu'il y a lieu de déclarer vicinaux les
chemins désignés ci-dessus.

Fait et délibéré à Draucourard, le 29 mai 1881.
N^o vicinaux. Renvoi approuvé.

Les Conseillers municipaux,

M. Matras, Benjamin, J. Girard

J. Gravoulet, Morion, J. B.

Vinay, Belle, MacKurek

Pierre Aug, Christian, E.

Elie Robert,
Joseph Astier

Le Président,

J. Gourmet

Le secrétaire,

Belle

Séance extraordinaire du 26 juin 1881.

Vote de 150 fr. pour
la fête nationale

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le vingt-
six du mois de juin, le Conseil municipal de la
commune de Draucourard, convoqué extraordinairement
en vertu de l'autorisation de M. le Préfet, conformément
à sa circulaire du 18 de ce mois, à l'effet de voter la
somme nécessaire pour faire face aux dépenses
relatives à la célébration de la fête nationale du
14 juillet, et réuni en la maison-commune en la
salle de ses séances, sous la présidence de M. le Maire,

Présents M. M. Grenier, Jean Pierre Joseph,
Astier, Joseph, Vinay, Jean François,
Robert, Eli, Roux, Pierre, Gravoulet,
François, Matras, Jean Pierre, Belle, Casimir,
et Belle, Adolphe,

Conseillers.

Il a été en conformité de l'article 19 de la loi

du 8 mai 1888, procédé immédiatement à l'élection
d'un Secrétaire.

M. Pelleuryand obtenu la majorité des
suffrages a été désigné pour remplir les fonctions
qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a
exposé qu'une loi a fixé au 14 juillet la date de
la fête nationale, et qu'il est laissé aux municipalités
le soin de fixer le programme de cette fête, en se
conformant aux usages locaux et suivant les
ressources dont elles disposent.

Le Conseil,

Se rappelant que dans sa dernière session de
mai, il fut question d'inscrire au budget
additionnel une somme pour faire face à la
dépense relative à la fête nationale du 14 juillet,
mais qu'ensuite il fut arrêté qu'elle serait
votée au moment que le programme de cette
fête serait définitivement fixé.

En conséquence, il vota la somme de cent cinquante
francs pour la célébration de cette fête, laquelle
somme servira pour une distribution de secours aux
indigents, pour achat de divers objets et pour
prix d'illuminations.

Fait et délibéré à Breucuregard, le 26 juin 1881.

Les Conseillers municipaux,

Joseph Bastien
Vincens sie Robert
Pierre Roux
J. Gravoulet
J. Patras
Belle

Le Président,

P. Pousset

Le Secrétaire,

Noelle

Objet
de la délibération
1^{re} Nomination
du Secrétaire.
2^e Conseillers
absents.

Le 28 août mil huit cent quatre-vingt-un, le vingt-huit du mois d'août, le Conseil municipal de la commune de Breuregard, réuni conformément à l'article 19 de la loi du 5 mai 1855 pour sa troisième session ordinaire de 1881, et d'après l'autorisation de M. le Préfet du 23 de ce mois, sous la présidence de M. Roussset, Jean Joseph, en sa qualité de Maire, présents M. Chabert, Jacques Joseph; Grenier, Jean Pierre Joseph; Robert, Elie; Moreau, François Joseph; Vincy, Jean François; Astier, Joseph; Belle, Jean Camille; Deaudoin, Jean Régis; Roux, Pierre; Gravoulet, François; Mathias, Jean Pierre; Margé, Marius; et Belle, Octolphe; Conseillers.

Le Conseil s'est d'abord occupé de la nomination de son Secrétaire par voie de scrutin et à la majorité des suffrages comme le prescrit l'article 19 de la loi du 5 mai 1855.

M. Belle, Octolphe, ayant obtenu cette majorité a été proclamé Secrétaire pour toute la durée de la session.

Appelé par l'article 20 de la loi précitée à apprécier les motifs qui ont pu déterminer quelques-uns de ses membres à manquer à trois convocations consécutives, le Conseil a déclaré qu'aucun Conseiller ne s'est mis dans le cas d'être, pour ce fait, déclaré démissionnaire.

Le Conseil s'est ensuite occupé de diverses affaires qui rentrent dans ses attributions. Ce qui a été constaté séparément.

Fait et délibéré à Breuregard, le 28 août 1881.

Les Conseillers municipaux,	Le Président,
J. Chabert	M. Roussset
Grenier	
Moreau	
Belle	
J. Gravoulet	
Joseph Astier	
Pierre Vincy	
Mathias	
Robert	
	Le Secrétaire,
	Belle

Demande
d'autorisation
de l'emploi
d'un crédit en
réserve.

Le vendredi huit cent quatre-vingt-un, le
vingt-huit du mois d'août, le Conseil
municipal de la commune de Preureyand
réuni en session ordinaire et ouvert, sous la
présidence de M. le Maire, présents
M. M. Chabert, Jacques Joseph; Grenier, Jean Pierre
Joseph; Moréon, François Jona; Robert, Elie;
Vinay, Jean François; Astier, Joseph; Belle, Jean
Casimir; Gravoules, François; Broudein, Jean Régis
Roux, Pierre; Motron, Jean Pierre, Moret, Marin,
et Belle, Adolphe, Conseillers.

M. le Maire expose au Conseil municipal
qu'il est inscrit au budget additionnel de 1881
au § 2, n° 3, sous la dénomination: Remboursement
d'emprunt pour achèvement des chemins vicinaux
ordinaires, la somme de 969⁵11^e; laquelle
se trouve entièrement libre à l'effet du rembourse-
ment de l'emprunt dont il s'agit, vu qu'il
figure au budget primitif de chaque année
une somme de deux cent quarante francs
(240^{fr}) pour y faire face, et qu'il est nécessaire
que ce crédit de 969⁵11^e soit employé au
paiement des indemnités de terrains qui
sont encore dues.

Le Conseil,

Où l'exposé du Maire,

Considérant qu'il est bien reconnu que la
somme de 969⁵11^e qui est en réserve et qui
figure au budget additionnel de cette année,
est complètement libre au sujet du rembourse-
ment de l'emprunt de 6000^{fr}, que la commune
a contracté, et que dès lors il est bien inutile
de laisser cette somme sans emploi.

En conséquence l'Assemblée demande
que la commune soit autorisée de
l'employer aux paiements des indemnités

de terrains, qui sont en retard, le plus - 89 -
tot possible.

Trait et délibéré à Breuregard, le 28 août 1881,
et d'après l'autorisation de M. le Préfet du 23 du mois. Renvoi approuvé.

Les Conseillers municipaux,
p. Chabert, Grenier, Moreau,
de Robert Vinay, Josephastier,
Belle, Gravoulet,
Beaudoin, Pierre, Matras, Moard,
Marius, et Belle, Odolphe, Conseillers.

Le Président,
Arousset

Le Secrétaire,
Belle

Le vingt-huit du mois d'août, le Conseil municipal
d'autorisation de la commune de Breuregard réuni en session
d'une conduite ordinaire d'août # sous la présidence de M. le Maire,
de Breuregard présents M. le Maire, Chabert Jacques Joseph; Grenier,
le chemin rural Jean Pierre Joseph; Moreau, François Joseph; Robert,
de Breuregard Elie; Vinay, Jean François; Astier, Joseph; Belle,
à Hostun. Jean Casimir, Gravoulet, François; Beaudoin, Jean
Négis, Roux, Pierre; Matras, Jean Pierre; Moard,
Marius, et Belle, Odolphe, Conseillers.

M. le Maire soumet au Conseil municipal
la demande de M. Palayer et Blachet, fabricant
de Kavin à Hostun, tendant à obtenir l'autorisation
d'établir une conduite d'eau touchant le chemin
rural, dit de Breuregard à Hostun, de la fontaine
de la Pressonnière à la limite de la commune
d'Hostun.

Il invite, en conséquence, le Conseil à émettre
son avis à ce sujet.

Le Conseil après en avoir délibéré déclare
qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à l'établissement
de cette conduite d'eau, qui doit longer ou
traverser le chemin précité à condition néanmoins

que ce chemin sera remis dès que les travaux seront exécutés dans son état actuel.

Fait et délibéré à Breuregard, le 28 août 1887,
par les membres du Conseil municipal soussignés.
Et d'après l'autorisation de M. le Préfet du 23 de
ce mois. Renvoi approuvé.

Les Conseillers Municipaux,

J. Matras, Grenier, Morion, J. Proussot

de Robert Vinay, Joseph Astier
Belle, F. Gravoulet

Beaudouin, Marcel, Pierre Morey
J. Proussot

Le Président,

Proussot

Le Secrétaire,

Belle

L'an mil huit cent quatre vingt-un, le vingt
huit du mois d'août, le Conseil municipal de la
Demande commune de Breuregard réuni en session ordinaire
d'un sursis d'arrêt, et d'après l'autorisation de M. le Préfet
d'appel. du 23 de ce mois, sous la présidence de M. le

Maire, présents M. M. Chalard, Jacques Joseph;
Grenier, Jean Pierre Joseph; Morion, François Joseph;
Robert, Eli; Vinay, Jean François; Astier, Joseph; Belle,
Gravoulet, François; Beaudouin, Jean Rozi; Roux,
Pierre; Matras, Jean Pierre; Morey, Marius;
et Belle, Adolphe, Conseillers.

Vu la demande et un sursis d'appel qui a
été transmise à M. le Maire par le Sr Eynard,
François Emile, propriétaire agriculteur en cette
commune, réserviste de la Classe de 1874;

Vu l'avis de M. le Maire qui est favorable
à cette demande;

Considérant que le Sr Eynard se trouve dans
une position à ne pouvoir quitter le Domaine, dont
il a l'exploitation pendant le temps des semailles,
qui ont lieu ordinairement, pour une plus grande
partie, en octobre, sans porter préjudice aux

intérêts de sa famille, vu l'âge avancé de son père 60^e ans
et le manque d'autres membres pouvant se livrer aux travaux
agricoles.

Le Conseil,

Par ces motifs, est d'avis que le sursis demandé par
le Dr Eymard, François Emil, lui soit accordé.

Fait et délibéré à Breuregard, le 28 août 1881, par les
membres du Conseil municipal soussignés.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

Chabert, Grégoire, Morion, Joseph
de Robert, Virey, Joseph, Astier
Belle, Gravoulet

Reumont

Randon, Michard, Pierre, Roux
J. P. G. G.

Le Secrétaire,
Belle

Le 23 août 1881, le Conseil municipal de la commune
de Breuregard réuni en session ordinaire devant, et
d'un bureau d'après l'autorisation de M. le Préfet du 23 de ce mois,
de poste par sous la présidence de M. le Maire, présents M. M.
la commune de
Rocheport -
Samson.
Chabert, Jacques Joseph; Grégoire, Jean Pierre Joseph;
Morion, François Joseph; Robert, Elie; Virey, Jean François;
Astier, Joseph; Belle, Jean Camille; Gravoulet,
François; Breudon, Jean Pierre; Roux, Pierre;
Noëtreux, Jean Pierre; Moret, Marius; et
Belle, Adolphe, Conseillers.

Vu la lettre de M. le Préfet de la Drôme en
date du 23 juillet dernier portant que le Conseil
municipal de la commune de Rocheport-Samson
demande qu'il soit établi un bureau de poste
dans cette localité;

Considérant que la distribution des correspondances
dans la commune de Breuregard laisse à désirer
à cause de l'arrivée tardive de chaque jour;
Considérant qu'un bureau de poste à Rocheport-

Danson serait bien éloigné de la commune de
 Preuregard, et qu'il serait préférable pour cette commune
 qu'il fut établi à St. Maurice d'Hostun, qui en a fait
 aussi la demande, et à laquelle le Conseil municipal
 y a adhéré, comme il est constaté par sa délibération
 du 26 novembre 1877;

Par ces motifs, le Conseil municipal
 déclare ne pas adhérer à la demande du
 Conseil municipal de la commune de Rochefort.
 Danson, attendu que l'établissement de
 ce Bureau ne lui serait d'aucun avantage
 à cause de son éloignement du centre de la commune
 de Preuregard,

Les Conseillers Municipaux, Le Président

J. Chabert, C. Denier, J. Morin, J. Bellé, P. Roussel

E. Robert, J. Vinay, J. Astier

Bellé, J. Gravoulet

E. Roussel, Pierre Nery, Le Secrétaire,
 J. Bellé

Séance extraordinaire du 28^{bre} 1881.

Deux expéditions
 ont été transmises
 à la Préfecture le
 4^{bre} 1881.

Projet
 de la création
 d'une école de
 hameaux à
 l'Écanicière.

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le deux
 du mois d'octobre, le Conseil municipal de la
 commune de Preuregard convoqué extraordinairement
 en vertu de l'autorisation de M. le Préfet,
 en date du 23 septembre dernier, à l'effet de délibérer
 sur le projet de créer une école de hameaux à
 l'Écanicière, et réuni en la maison-commune, en la
 salle de ses séances, sous la présidence de M. le
 Maire, présents M. M. Chabert, Jacques
 Joseph; Vinay, Jean-François; Astier, Joseph;
 Robert, Elie; Durandouin, Jean Régis;